

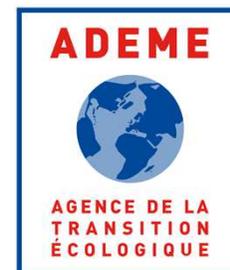


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



Appel à projets AVELO 2 – deuxième édition

Programme CEE AVELO 2



L'équipe AVELO 2



- **2 animateur(rice)s - Coordination nationale du programme CEE AVELO 2**

Mathilde PAVAGEAU-MANCHERON

mathilde.pavageaumancheron@ademe.fr



Pierre BRUN-NEY

pierre.brun-ney@ademe.fr



- **3 gestionnaires en charge des modalités administratives et financières du programme qui vous contacteront pour mettre en place le contrat**

Sophie PILLAULT



Véronique QUONIAM



Carole BRANDINELLI



Le programme AVELO

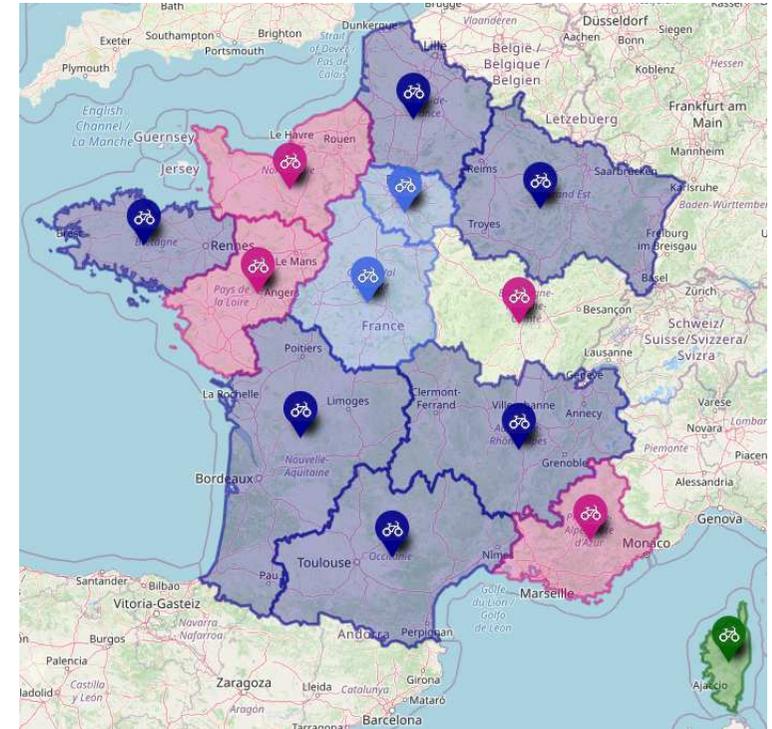
Programme de certificats d'économie d'énergie (CEE) – en cours (mai 2019 – décembre 2022) – 13M€ - 224 bénéficiaires

3 axes :

1. Financement d'études (schéma directeur cyclable, études pré-opérationnelles) → **132 schémas directeur cyclable financé par AVELO**
2. Emergence de services vélos et mise en œuvre de services innovants → **43 services de location longue durée de vélo**
3. Campagnes de communication/animation grand public, particulièrement à destination des publics jeunes → **51 campagnes de communication en faveur du vélo**

Hors financement CEE (budget ADEME) : recrutement de chargés de mission vélo/mobilités

Retrouvez [ici](#) l'ensemble des lauréats



Programme AVELO 2



Programme CEE

Durée : 2021-2024

Budget : 25 M€

10 obligés financeurs

Objectifs

- 400 territoires lauréats
- Territoires ciblés
 - Les territoires peu denses et/ou ruraux
 - Périphéries des communautés urbaines ou des métropoles

Enjeux :

- Contribuer à l'objectif de 9 % de part modale du vélo en 2024
- Poursuivre le développement d'une culture vélo au sein des territoires
- Développer le recours aux modes actifs pour les mobilités quotidiennes
- Accompagner les territoires peu et moyennement denses dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables
- Permettre aux territoires de se préparer à déposer des dossiers à l'AAP Fonds Mobilités Actives et à solliciter la DSIL

AAP AVELO 2-1^{er} édition (2021) et AAP AVELO2- 2^e édition (2022) s'articulent autour de 4 axes :

1. Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
2. Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
3. Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
4. Soutenir l'ingénierie territoriale (hors financement CEE)

AAP 2021 (clôturé) : résultats

- 310 candidatures
- 255 lauréats
- [CP Annonce des lauréats](#) + [carte des lauréats](#)

AAP 2022 : en cours

- **Ouverture** : 19/01/2022
- **Clôture** : 04/04/2022

Plus de 140 lauréats sont attendus pour atteindre l'objectif des 400 territoires lauréats fixés par le programme

Communiqués de presse :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/barbara-pompili-et-jean-baptiste-djebbari-lancent-deuxieme-appel-projets-avelo-2-accompagner>
- <https://presse.ademe.fr/2022/01/lancement-du-deuxieme-appel-a-projets-avelo-2.html>

Webinaire de présentation le 01/02/2022 : plus de 200 participants

L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



Éligibilité des territoires

Territoires	Conditions	Éligibles
EPCI < 250 000 habitants dont la ville la plus peuplée fait <u>moins</u> de 100 000 habitants (particulièrement les communautés de communes et communautés d'agglomération)		✓
EPCI < 250 000 habitants dont la ville la plus peuplée fait <u>plus de 100 000 habitants</u>	EPCI sont éligibles pour des projets concernant exclusivement une ou des communes de l'EPCI faisant <u>moins de 100 000 habitants</u> .	✓
EPCI > 250 000 habitants dont la ville la plus peuplée fait <u>plus de 100 000 habitants</u>		
Communes < 100 000 habitants	Si elles démontrent que l'intercommunalité dont elles dépendent les soutient dans le projet candidat.	✓
Départements	Pour des projets en lien avec leurs compétences obligatoires (collèges, solidarité, voirie).	✓
Pays (Territoires de projets constitués en PETR, Syndicat mixte, association, GIP, etc.)	Pour des projets concernant exclusivement une ou des communes de l'entité faisant chacune moins de 100 000 habitants.	✓
PNR		
Pôles métropolitains		
Syndicats mixtes de mobilité ou de SCoT		
Les bénéficiaires du programme AVELO PRO-INNO 26 et les bénéficiaires du 1 ^{er} AAP AVELO 2 (2021)		✗
Les régions		✗

L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



Les 4 axes de l'appel à projets 2022

AXE 1 : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études



AXE 2 - Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires



AXE 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire



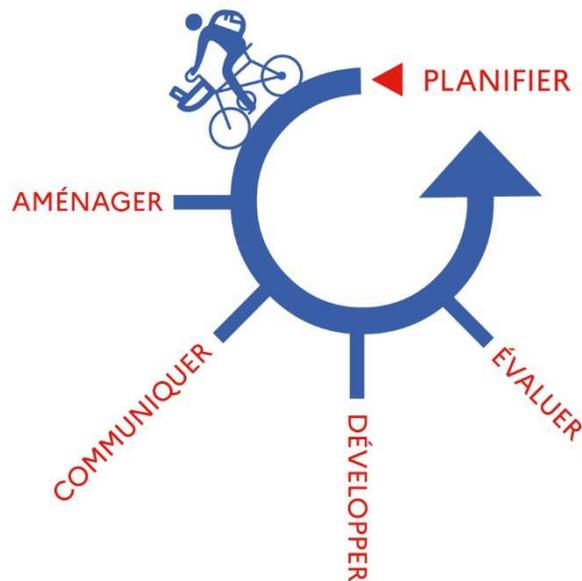
AXE 4 : Soutenir l'ingénierie territoriale (hors financement CEE)



L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



Axe 1- La pierre angulaire pour toute stratégie de développement d'aménagements cyclables



L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



Axe 1- Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études

De planification stratégique :

- Schéma directeur « vélo » ou « mobilité actives »
- Des démarches d'expérimentations d'aménagement tactique en lien avec le schéma directeur : aménagements cyclables de transition, fermeture/réaffectation de voirie. Seules les dépenses relatives aux études d'avant-projet et d'évaluation seront éligibles

De diagnostics

- Diagnostic mobilités actives et plan d'actions pour les établissements scolaires du territoire
- Diagnostic mobilité active et plan d'actions pour l'accès aux commerces, aux services de proximité et aux pôles d'activités du territoire
- Diagnostic et étude de stationnement
- Diagnostic et étude de jalonnement

De Planification pré-opérationnelle

- Maitrise d'ouvrage pré-opérationnelle d'aménagement
- Maitrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements sur des itinéraires complexes

D'évaluation de la politique cyclable et/ou de certains aménagements cyclables

L'AAP AVELO 2 - 2^e édition

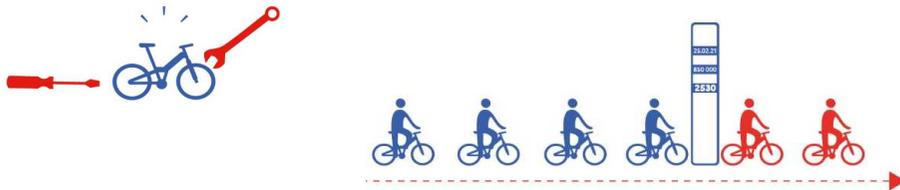


Axe 2 - Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires en finançant :

- L'émergence de services vélos dans des territoires qui en sont peu dotés ou dépourvus (location humanisée, prêt de vélos, ateliers de réparations, etc.)
- La mise en œuvre de services innovants (vélos spéciaux par exemple vélos cargos ou pour le transport d'enfants, vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite, etc.)
- La mise en œuvre de services favorisant l'intermodalité vélo + transports publics ou mobilité partagée (prêt/location de matériel : vélo pliant, antivol, équipements de sécurité...)

Sont exclus du périmètre d'AVELO 2

- **Les dispositifs de vélo en libre-service**
- **Le stationnement sécurisé** : seuls les arceaux simples peuvent être financés par le programme.
 - (programme ALVEOLE+ courant 2022)



L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



Axe 3 - Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire en finançant :

- La création de campagnes de communication grand public, particulièrement à destination des publics jeunes.
- L'organisation d'évènements : fête du vélo/ Mai à vélo, challenge de la mobilité, tests de vélos, carto-partie, journée sans voiture...
- L'organisation d'ateliers mobilité à vélo, de séances de remise en selle, notamment auprès des publics jeunes, des seniors, des personnes en recherche d'emploi ;
- Des campagnes d'accompagnement des employeurs pour le développement des mobilités actives auprès des salariés

L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



Axe 4 (Hors financement CEE)

Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant le recrutement de chargé.es de mission vélo / mobilités actives (statut contractuel) pour mettre en œuvre la politique cyclable :

- Réalisation du schéma directeur cyclable
- Animation / communication
- Développement des services
- Evaluation
- Accompagnement des changements de pratiques sociales et comportement



Prérequis en vue du dépôt d'un dossier de candidature

Si les territoires peuvent solliciter des aides sur chacun des axes

➤ **Seules les collectivités dotées d'un schéma directeur cyclable peuvent prétendre à des aides sur les axes 1, 2 et 3, à moins de solliciter**

- Des aides pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable via une prestation externe (axe 1)

Ou

- En justifiant du recrutement d'un.e chargé.e de mission qualifié et compétent en amont ou en parallèle des actions relevant des axe 1, 2 et/ou 3 (axe 4)

➤ **La demande de financement d'un ETP (axe 4) est conditionnée à la réalisation d'un programme d'action en cohérence avec les axes 1, 2 ou 3 de l'appel à projets.**

L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



L'ADEME vous accompagne financièrement

➤ Le taux maximal d'aide par type de territoires

Territoires	Taux maximal d'aide par type de territoires
Territoires situés en Zones Non-Interconnectées (ZNI) Corse, départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, La Réunion, Mayotte), collectivités territoriales (Martinique, Guyane)	70 %
EPCI ou Syndicat AOM ou s'appêtant à le devenir <i>Le porteur devra démontrer clairement qu'il peut prétendre à ce taux de subvention (délibération, lettre d'engagement de l'exécutif de l'EPCI ou du syndicat).</i>	60 %
Autres territoires	50 %

L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



L'ADEME vous accompagne financièrement

➤ Montant maximal d'aide

- **Assiette des dépenses éligibles par axe (hors axe 4) :** plafonnée à 100 000 €
- **Montant total maximal de l'aide par porteur de projet (hors axe 4) :** 200 000 €
- **Montant de l'aide axe 4 (aide forfaitaire) :** 29 000 € par an sur 2,5 ans par agent contractuel Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)
- **Date de prise en compte des dépenses éligibles :** date à laquelle vous validez le dépôt de votre dossier de candidature sur la plateforme AGIR. A cette issue, vous recevez un accusé de réception qui est daté. C'est la date mentionnée sur cet accusé de réception qui fait foi pour acter la date de prise en compte de vos dépenses éligibles.
- **Durée du projet :** la durée maximale du projet doit être inférieure ou égale à 30 mois, les projets devant par ailleurs se terminer **au plus tard le 30 juin 2024.**

L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



L'ADEME vous accompagne techniquement

➤ **Monter en compétence**

- Suivi technique personnalisé des lauréats
- Formations
- Webinaires

➤ **Mise en réseau et partage de ressources**

- Framaliste
- Espace collaboratif
- Newsletters
- Rencontres régionales et nationales

L'AAP AVELO 2 - 2^e édition



Ouverture : 19/01/2022

Clôture : 04/04/2022 à 17h

Date de prise en compte des dépenses éligibles = date de dépôt de la demande d'aide

Durée du projet : la durée maximale du projet doit être inférieure ou égale à 30 mois, les projets devant par ailleurs se terminer **au plus tard le 30 juin 2024**.

30/06/2024 – Deadline fixe et définitive. Les actions doivent être terminées, les livrables rendus et validés par le ou la référente technique

Conseil :

- Que les porteurs réfléchissent à leur projet dans sa globalité (ex. projets qui portent sur les 4 axes)
- Lorsque la demande d'aide est déposée et que l'accusé-réception daté a été réceptionné : commencer les opérations.



Retrouvez toutes les informations sur

La Plateforme : [Agir pour la transition écologique](#)

[Appel à projets AVELO 2](#)

Particuliers
Adoptez un quotidien plus écologique : découvrez nos conseils et nos solutions pour vous accompagner à chaque moment de votre vie.
[Votre espace](#)

Entreprises
Entreprise, association, organisme de recherche ou doctorant : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.
[Votre espace](#)

Collectivités
Vous souhaitez participer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.
[Votre espace](#)

Contact : aapavelo2@ademe.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



***MERCI DE VOTRE
ATTENTION***

